



Recommandation 46 (1950)¹

Cours et conférences

Assemblée parlementaire

L'Assemblée recommande que des cours et des conférences soient organisés à bref délai dans toutes les écoles et institutions d'enseignement des pays membres, afin de propager l'idée de l'union européenne.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

